

Question présentée par la députée :

M^{me} Christina Meissner

Date de dépôt : 22 septembre 2020

Question écrite urgente

Le silence de l'Etat face à l'agonie de nos cours d'eau est assourdissant

Interpellé en janvier 2018 sur le manque d'eau des rivières du bassin franco-genevois, le Conseil d'Etat confirmait qu'un autre mode de gestion était nécessaire, sans mentionner lequel, et soulignait « qu'indépendamment du temps nécessaire à la mise à jour des données pertinentes, des ajustements sont en cours quant à la répartition des compétences entre les diverses collectivités françaises et le système de surveillance (station de mesure) nécessite d'être complété. Il est donc impossible à l'Etat de Genève de fixer un calendrier de mise en œuvre » ; il terminait son courrier en assurant sa pleine implication pour « dégager une vue d'ensemble nécessaire à de futurs arbitrages ».

Le 5 mars 2018, je déposais la motion M 2457¹ « Partageons l'eau du Léman pour sauver nos rivières ! » qui invitait notamment le Conseil d'Etat, d'entente avec ses homologues français, à faire en sorte que les cours d'eau de notre région retrouvent un débit d'étiage en développant une politique d'approvisionnement en eau potable à l'échelle du bassin franco-genevois basée principalement sur le lac Léman. Adoptée par le parlement, elle était renvoyée au Conseil d'Etat le 25 janvier 2019. Celui-ci avait 6 mois pour répondre aux députés sur ce qu'il faisait ou entendait faire. **Vingt mois plus tard, aucune réponse n'a été apportée au parlement. Comment interpréter ce silence assourdissant face à une situation qui n'a cessé de se dégrader pour nos rivières ?**

¹ Motion déposée : <http://ge.ch/grandconseil/data/texte/M02457.pdf>

Rapport : <http://ge.ch/grandconseil/data/texte/M02457A.pdf>

Aux pompages excessifs et débits d'étiage insuffisants², le peu d'eau qu'il restait s'est évaporé avec la multiplication des périodes de sécheresse.

Pour certains cours d'eau tels que l'Aire, le coup de grâce est asséné par des épisodes de pollution accidentelle issus de la zone industrielle de Plan-les-Ouates ou d'ailleurs. La fréquentation humaine et la cohorte d'activités de loisirs qui l'accompagnent ne cessent d'augmenter alors même que le quartier des Cherpines n'est pas encore construit. Jusqu'au début des années 2000, il y avait une réserve naturelle au bord de l'Aire (réserve WWF des Bossenailles), mais aujourd'hui la faune sauvage, qu'elle soit aquatique ou terrestre, n'a plus aucune gouille ou forêt de repli.

Pour l'Allondon, l'avenir s'annonce lui aussi des plus sombres, car à toutes les causes susmentionnées s'ajoute le spectre d'un mégacentre commercial à Saint-Genis qui ressurgit et condamne, s'il se construit, la zone humide en tête de bassin de notre rivière emblématique.

Faut-il rappeler que sans eau de qualité et en quantité suffisante, tous les efforts de renaturation entrepris durant les années 2000 n'auront servi à rien pour sauver nos cours d'eau ?

Faut-il rappeler que c'est grâce à un véritable dialogue entre les élus français et genevois que les contrats de rivières transfrontaliers ont été entrepris avec détermination ?

Ma question générale est :

Quelles sont les ACTIONS qui ont été entreprises au niveau du Conseil d'Etat depuis 20 mois en réponse à la motion M 2457 ?

Sur la gestion des rivières, mes questions plus précises au Conseil d'Etat sont :

A-t-il étudié la mise en place de bassins de rétention et un monitoring automatique pour prévenir un écoulement direct dans la rivière Aire afin de lutter contre les pollutions issues des zones industrielles et urbaines ?

La même question est posée pour le Nant d'Avril et la ZIMEYSA.

Au vu de la sur-fréquentation avérée de l'Aire et de celle qu'amènera inévitablement le futur quartier des Cherpines (+20 000 habitants entre les Cherpines et Bernex-Est), le Conseil d'Etat va-t-il établir des zones de tranquillité pour la faune aquatique et terrestre le long de la rivière ?

² Pour rappel, une étude de la Communauté de communes du Genevois démontre que 30 à 50% (!!!!!) des débits d'étiage sont directement captés à la source même de nos rivières, côté français.

A-t-il pris contact avec les autorités de Saint-Julien-en-Genevois et particulièrement son adjointe à la transition environnementale et citoyenne, très déterminée à renaturer l'Aire du côté français et à travailler en concertation transfrontalière ?

En 2013, le Conseil d'Etat répondait à ma question écrite urgente³ sur le projet de mégacentre commercial de l'Allondon que les mesures de mise en œuvre pour lutter contre les impacts d'une telle construction sur la rivière, la nature, le commerce, la mobilité, etc., revenaient au GLCT (gouvernance du projet d'agglomération du Grand Genève). Le Conseil d'Etat peut-il dire précisément quelles ont été les actions du GLCT en la matière ?

Alors que le groupe français Frey a confirmé que les 50 000 m² de surfaces commerciales de son mégacentre avaient pour objectif de séduire la clientèle suisse et que le premier ministre français Jean Castex a clairement invité les préfets à user des pouvoirs dont ils disposent⁴, le gouvernement a-t-il pris langue avec la préfecture de l'Ain et les collectivités locales pour trouver une alternative à la construction de ce mégacentre commercial ?

Les impacts de tels centres ayant aussi des effets sur nos autres politiques publiques, on est en droit de se demander aussi quelles sont les mesures qu'entend prendre notre gouvernement pour juguler, au moins sur territoire suisse, l'augmentation de 15 à 40% de véhicules par jour imputables à ces courses au « shopping » sur des axes transfrontaliers déjà saturés. Pour rappel, les lixiviats de pneus peuvent contaminer les sols et les eaux aussi bien superficielles que souterraines d'un site et de ses alentours.

Depuis le renvoi de la motion 2457 demandant de travailler au niveau transfrontalier pour approvisionner la région en eau potable de manière durable grâce notamment aux eaux du Léman, le gouvernement a-t-il engagé avec les SIG une démarche pour le raccordement de l'eau potable des communes gessiennes et haut-savoyardes sur notre propre réseau ?

Après que la société civile ait réussi à faire que Divonne renonce à l'embouteillage de son eau et à son expédition outre-mer, va-t-on à nouveau devoir compter sur la seule volonté de mobilisation citoyenne par-delà la

³ Question urgente et réponse <http://ge.ch/grandconseil/data/texte/QUE00051A.pdf>

⁴ Jean Castex : « Sans attendre leur traduction législative et réglementaire, une action déterminée peut être immédiatement menée, plus spécifiquement sur l'aménagement commercial (...) Il vous est donc demandé de faire usage des pouvoirs dont vous disposez en la matière pour lutter contre l'artificialisation des sols générée par les équipements commerciaux soumis à autorisation d'exploitation commerciale » AFP 28.8.2020.

frontière pour sauver l'Aire, l'Allondon et toutes nos autres rivières transfrontalières ?

J'invite le Conseil d'Etat à prendre connaissance des motions déposées par les élus des communes riveraines de l'Aire et du « Cahier de doléances l'Aire, ses rives, sa plaine et son vallon » issu des milieux associatifs locaux. Ces textes déposés en septembre 2020 dressent un état des lieux exhaustif et appellent à **gérer le cours d'eau en prenant en compte l'ensemble de ses problématiques et de son bassin versant**. Ils proposent des solutions à mettre en œuvre sans plus attendre tant au niveau communal que cantonal et transfrontalier **pour que vivent nos rivières**.

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses et surtout pour ses actions.